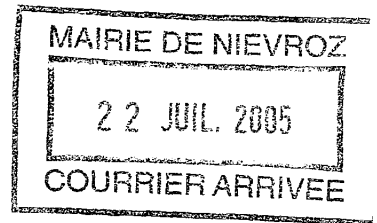


CFAL

CONSEIL GENERAL DE L'AIN

LE PRESIDENT

Bourg-en-Bresse, le 20 JUIL. 2005



**COPIE D'INFORMATION**

Monsieur le Préfet de Région,

Par lettre du 3 mai 2005, vous avez bien voulu solliciter mon avis sur les différentes options envisagées par RFF pour le passage du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Ayant participé à de nombreuses réunions sur le sujet, organisées à l'initiative de RFF, des communes et communautés de communes intéressées ainsi que de Monsieur le Préfet de l'Ain, j'ai également suscité un débat avec l'ensemble des conseillers généraux le lundi 11 juillet.

Je suis dès lors en mesure de présenter les observations suivantes :

1. Il convient en premier lieu de souligner que les élus, dans leur grande majorité, s'ils ne contestent pas l'utilité d'un contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, souhaitent que le report des grandes infrastructures n'affecte pas le seul département de l'Ain. A cet égard, si le contournement ferroviaire se fait par l'Est, il doit avoir pour pendant un contournement routier passant à l'Ouest de l'agglomération lyonnaise. On ne peut que regretter que ce lien entre les deux projets (CFAL et COL), qui existait au moment où a été organisé le débat public (hiver 2001 - 2002) soit aujourd'hui perdu de vue. Dans le même esprit, pour que l'Ain n'ait pas à supporter que des inconvénients et des nuisances, il conviendra que le projet intègre la nécessité impérieuse de conforter, sous une forme ou une autre, la vocation ferroviaire d'Ambérieu-en-Bugey. Enfin, il va de soi qu'aucune contribution financière ne doit être espérée du département de l'Ain pour ce projet.

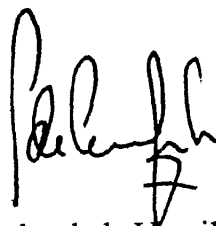
.../...

2. S'agissant plus précisément des quatre fuseaux envisagés :

- le fuseau A constitue une solution convenable pour la partie nord du contournement, d'Ambronay à Pérouges. Deux réserves doivent cependant être émises : le jumelage avec l'A42 devra être complet, dès l'entrée sur le territoire de la commune d'Ambronay ; des solutions techniques appropriées devront limiter les nuisances supportées par les habitants des deux quartiers de Villieu-Loyes-Mollon traversés par l'ouvrage (Pont de Chazey, Buchin) ;
  
- au delà de Pérouges, les difficultés rencontrées vont en s'accroissant, jusqu'à devenir rédhibitoires en raison de l'étroitesse du couloir encadré par le fleuve et la côtière de la Dombes, la grande densité de l'habitat et la présence de nombreuses infrastructures existantes qui contribuent déjà à tronçonner le territoire des communes (notamment Nievroz) et sont génératrices de nuisances importantes. Le tracé A paraît dès lors difficile à envisager, sauf si des solutions techniques appropriées (tranchée couverte ?) permettent de supprimer les nuisances. Le tracé B, quant à lui, a l'inconvénient de passer dans des zones naturelles préservées ainsi qu'à proximité immédiate d'un quartier de Saint-Maurice-de-Gourdans (hameau de Pollet). Il ne pourrait être accepté qu'à la condition de mordre plus franchement sur les emprises du camp militaire de la Valbonne.

3. Pour conclure, j'observe que des études complémentaires paraissent indispensables. Mais elles devront être réalisées rapidement pour que la décision sur le tracé ne tarde pas. En effet, l'incertitude sur le tracé des grands équipements, qui dure parfois plusieurs années, est très pénalisante pour les collectivités locales car elle les gêne dans la poursuite de leurs propres projets. Faut-il rappeler, par exemple, que le tracé précis de l'autoroute A48 n'est toujours par arrêté alors que le projet est en cours depuis 1992 ? Il faut absolument éviter qu'il en aille de même pour le CFAL.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mes observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'assurance de ma haute considération.



Charles de la Verpillière

Monsieur Jean-Pierre LACROIX  
Préfet de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Préfecture  
106, rue Pierre Corneille

69419 LYON CEDEX 03